

**Correspondant :**

Mme Sophie CANARD, Directrice générale  
Tél. : 071/12.12.40

Fosses-la-Ville, le 09 janvier 2020

**ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL**

Est invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le :

**Lundi 20 janvier 2020 à 19h30**  
**en la Salle Etang, Espace Winson - 1<sup>er</sup> étage**  
Rue Donat Masson, 22 - 5070 Fosses-la-Ville

Pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

La Directrice Générale,  
Sophie CANARD



Le Bourgmestre,  
Gaëtan de BILDERLING

**ORDRE DU JOUR**

**EN SÉANCE PUBLIQUE**

**Approbation du PV du conseil \***

1. **Approbation du Procès-verbal des séances du Conseil conjoint Ville-CPAS du 09 décembre 2019 et du Conseil communal du 09 et du 16 décembre 2019**

**Finances \***

2. **Pour information: Approbation sous réserve de la dotation communale 2020 à la Zone de Secours Val de Sambre**  
*La décision du Conseil communal du 9/12/2019 fixant le montant de la dotation communale 2020 de FOSSES-LA-VILLE à la Zone de secours "Val de Sambre" à 503.990,21 € a été approuvée sous réserve par le Gouverneur de la Province de NAMUR, Denis MATHEN, en date du 20/12/2019.*
3. **Zone de Police - Clés de répartition de la dotation entre les communes de la zone de police « Entre Sambre et Meuse » pour les années 2020-2024**  
*Il est proposé au Conseil communal d'approuver la modification de la clé de répartition des dotations communales à la Zone de police, pour parvenir, en 2024, à une répartition basée exclusivement sur le chiffre de la population de chaque commune.*

**Fiscalité \***

4. **Arrêté ministériel du 17/12/2019 du SPW / Approbation de règlements-taxes**  
*Les règlements taxes votés en séance du Conseil communal du 04/11/2019 et suivants ont été approuvés par la tutelle en date du 16/12/2019.*
  - *Taxe sur les dépôts de mitrailles et de véhicules hors d'usage (exercices 2020 à 2024);;*
  - *taxe sur la distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires non adressés (exercices 2020 à 2024);*
  - *taxe sur les inhumations (exercices 2020 à 2024);*
  - *taxe sur les panneaux publicitaires fixes (exercices 2020 à 2024);*
  - *taxe sur les séjours (exercices 2020 à 2024);*
  - *taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés (exercice 2020).*
5. **Arrêtés ministériels dans le cadre de la tutelle générale d'approbation de règlements-taxes**  
*Les règlements relatifs aux:*
  - *Précompte immobilier (exercice 2020) voté par le Conseil communal en date du 04/11/2019 n'appelle aucune mesure de tutelle et est devenue pleinement exécutoire (voir arrêté du 29/11/2019 de Madame la Directrice générale, Madame Françoise*

LANNOY).

- *Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (exercice 2020) voté par le Conseil communal en date du 04/11/2019 n'appelle aucune mesure de tutelle et est devenue pleinement exécutoire (voir arrêté du 29/11/2019 de Madame la Directrice générale, Madame Françoise LANNOY).*

6. **Délibération générale pour l'application du Code de recouvrement des créances fiscales et non fiscales**

*Suite à l'entrée en vigueur du nouveau Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales; certaines procédures relatives au recouvrement ont été modifiées. Il y a dès lors lieu de faire une référence explicite aux dispositions de ce nouveau Code de recouvrement dans chaque règlement-taxe; afin que le vide juridique qui existe au 1<sup>er</sup> janvier 2020 soit comblé.*

**Marchés publics \***

7. **adhésion à la centrale d'achat relative à la réalisation de rapports de qualité des terres (RQT) par un expert agréé du BEP**

*Il est proposé au Conseil communal d'adhérer à la centrale d'achat relative à la rédaction de rapports de qualité des terres par un expert agréé à mettre en place par le BEP.*

**Habitat Permanent \***

8. **Avenant à la convention de partenariat 2014-2019 portant sur la mise en oeuvre locale du Plan HP actualisé**

*Il s'agit d'approuver l'avenant à la convention de partenariat du Plan HP 2014-2019 entre la Ville et la Région Wallonne, qui prolonge sa période de validité jusqu'au 31 décembre 2020.*

**Travaux \***

9. **Règlement complémentaire de police - interdiction de stationnement rue de Vitrival à 5070 Fosses-la-Ville (du n° 41 au n° 37 non inclus)**

*Il s'agit d'interdire le stationnement rue de Vitrival (Fosses-la-Ville), à partir de l'avenue Albert 1<sup>er</sup>, du n° 41 au n° 37 non inclus, afin d'améliorer la visibilité.*

**Affaires générales \***

10. **Intercommunale UVCW - seconde Assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2019 - ratification de la décision du Collège communal du 05 décembre 2019**

*Il est proposé au Conseil communal de ratifier la décision du Collège communal du 05 décembre 2019 relative à l'approbation des points inscrits à l'ordre du jour de la seconde Assemblée générale extraordinaire de l'Union des Villes et Communes de Wallonie.*

**À HUIS CLOS**

**Enseignement \***

11. **ratification des décisions du Collège communal du 5 décembre 2019**

*Les décisions prises par le Collège communal concernant le remplacement d'une personne absente pour cause de maladie et la désignation d'une personne dans un emploi vacant, sont soumises au Conseil communal pour ratification.*

12. **ratification d'une décision du Collège communal du 21 novembre 2019**

*La décision prise par le Collège communal concernant le remplacement d'une personne absente pour cause de maladie est soumise au Conseil communal pour ratification.*

**Ressources humaines \***

13. **mise en disponibilité pour cause de maladie d'un ouvrier qualifié**

*Il est proposé au Conseil communal de prononcer la mise en disponibilité d'un agent nommé ayant épuisé son quota de jours de maladie; celui-ci percevra un traitement d'attente égal à 60% de son traitement d'activité, et ce pendant la période de maladie.*

*Les dossiers repris dans le présent ordre du jour sont transmis aux conseillers via la plateforme qui leur est réservée et aux chefs de groupe qui en ont fait la demande, sous format papier. Ils peuvent être consultés du lundi au vendredi aux heures d'ouverture des bureaux au secrétariat communal ou sur rendez-vous auprès de la Directrice générale.*